



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIGNACOIS

Séance publique du Conseil de Communauté du 1^{ER} SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt et le 1^{er} septembre à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Rignac sous la présidence de Jean-Marc CALVET.

Etaient présents:

ROUQUETTE Dominique, GRANIER Samuel, GANNAC Gisèle, OLIVIE Benoît, CANREDON Bénédicte, RUFIE Bertin, BESSIERE Jean-Louis, BASTIDE Michel, PRADELS Dominique, PALAYRET Christian, BOUYSSOU Yves, COUDERC Jean-Christophe, TEULIER Julien, MAZARS Yves, FERRAND Myriam, FRAYSSE Kévin, CALVET Jean-Marc, MIRABEL Isabelle, ISSALY Jean-Pierre, ISSALY Christine, PRADELS Michel, MOULY Caroline

Absents excusés : MARTY Maurice, VINEL Marylène, GLADIN Nathalie (procuration à Christine ISSALY), Serge PORTIE.

Approbation du procès-verbal de la séance du 7 juillet 2020

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire d'approuver le procès-verbal de la séance du 7 juillet 2020 qui a été envoyé à chaque membre.

Le Conseil Communautaire approuve ce procès-verbal à l'unanimité.

Abstentions : 0 Exprimés : 23 Pour : 23 Contre : 0

Décisions prise dans le cadre des délégations consenties au Bureau par le conseil communautaire

Monsieur le président présente les décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Communautaire ci-après :

Ecole Numérique Innovante et Ruralité

Le programme de fourniture et installation de matériel informatique a été présenté par les enseignants des écoles de la Communauté de Communes du Pays Rignacois. Ce programme est subventionné par l'Etat à 50 %

Après consultation, AIR (Atelier Informatique Réseau) a été retenu pour un montant de 33 147,10 euros HT.

Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Kevin FRAYSSE est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Abstentions : 0 Exprimés : 23 Pour : 23 Contre : 0



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIGNACOIS
Séance publique du Conseil de Communauté du 1^{ER} SEPTEMBRE 2020

Lieu de tenue des séances du conseil communautaire

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- Décide que les séances du conseil communautaire auront lieu à la salle des fêtes de l'espace André Jarlan à Rignac jusqu'au 31 décembre 2020.

Abstentions : 0

Exprimés : 23

Pour : 23

Contre : 0

Répartition du FPIC

Décision :

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité que la totalité du FPIC 2020 d'un montant de 127 273 € soit attribuée à la Communauté de Communes du Pays Rignacois tel que précisé ci-après :

Montant prélevé à l'Ensemble Intercommunal : - 34 705 €

Montant reversé à l'Ensemble Intercommunal : 161 978 €

Abstentions : 0

Exprimés : 23

Pour : 23

Contre : 0

Renouvellement de la convention ADOC 12

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité autorise le Président à signer cette convention.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.